

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 [LG] - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

ND : 23382

Déclaration de Maladie : N° P19-0003965

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 930

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : BOURLIAL KHADIJA Date de naissance : 31-01-1950

Adresse : 84 Rue IBNOU MOUNIR Maârif CASA

Tél. : 06 59 116 19 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. SEBITI Fayçal
2, Rue Ahmed El Mejati Madrid
Casablanca

Date de consultation : 05/09/2020

Nom et prénom du malade : BOURLIAL KHADIJA Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Enzyme

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles

Fait à : CASA Le 28/01/2020

Signature de l'adhérent(e) :

Bourrial

02-04-2020

ACCUEIL Le 28/01/2020

Docteur SEBTI Fayçal

Expert Près les Tribunaux
Médecin Attaché au Service
de Gastro - Enterologie
(Hôpital Averoès)
Médecine Générale

2, Rue Ahmed El Mejjati (Ex des Alpes. Maârif)
CASABLANCA
Tél. : C. : 0522.25.28.82
GSM : 0661 96 19 96

الدكتور فيصل السبتي

خبير محلق لدى المحاكم
طبيب ملحق بقسم أمراض الجهاز الهضمي
بمستشفى ابن رشد
الطب العام

2، زنقة أحمد المجاطي (الألب سابقا)
الدار البيضاء
الهاتف : ع 0522.25.28.82
المحمول : 0661 96 19 96

Casablanca, le ----- 05/02/2020 -----

BOURIAL KHADIJA

DOULEURS THOACIQUE

TELETHORAX

Dr. SEBTI Fayçal
2, Rue Ahmed El Mejjati Maârif
Casablanca
Tél: 05 22 25 28 82 - 06 61 96 19 96



Dr Chakib BENNANI-SMIRÉS | Dr Hassan ZEGHARI | Dr Mohamed HAMDOUCH
Dr Abdelaziz ZOUAOUI | Dr Fatiha DADI-BENMOUSSA | Dr Nazha LAHLOU

M U P R A S

N° Admission : 20002119 N° Facture : 20002208 Date facturati 07/02/2020

Nom et prénom du patient : Mme BOURIAL KHADIJA

PRESTATIONS	Nombre	Prix unitaire	Montant
RX POUMON F	1.00	152.00	152.00
Sous-Total			152.00 DH

arrêtée la présente facture à la somme de :

Cent cinquante deux dirhams Total : 152.00DH

Adhérent	: BOURIAL KHADIJA	Part organisme	:	2.00 DH
Mle	:	Part patient	:	150.00 DH
PC N°	: 000			

Dr Chakib BENNANI-SMIRÉS | Dr Hassan ZEGHARI | Dr Mohamed HAMDOUCH
Dr Abdelaziz ZOUAOUI | Dr Fatiha DADI-BENMOUSSA | Dr Nazha LAHLOU

Casablanca, le 06 Février 2020

MME BOURIAL KHADIJA

COMPTE RENDU

RADIOGRAPHIE PULMONAIRE DE FACE

- *Aplatissement des coupoles diaphragmatiques et augmentation de la transparence parenchymateuse compatible avec des poumons emphysémateux*
- *Absence de foyer condensant ou de syndrome bronchique*
- *Culs-de-sac pleuraux libres*
- *Silhouette cardiomédiastinale respectée*

Conclusion :

- *Poumons emphysémateux.*
- *Absence de lésion évolutive décelable.*

DR FARAJ HAMZA

